



Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 23 septembre 2021

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	28 octobre 2021

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 1 ^{er} juillet 2021	3
2. Frais de gestion des contrats de recherche et PIA portés par UBFC	3
3. DECA-BFC – Convention d'objectifs et de moyens 2021-2022.....	5
4. Reversement aux partenaires de la subvention perçue par UBFC pour le projet PIA « TEAM-Sports »	5
5. Aide financière exceptionnelle pour un étudiant afghan en difficulté	6
6. Résultats des appels à projets Région 2021 « Vie Etudiante » et « Equipements Pédagogiques et Numériques »	7
7. Evaluation ISITE – Présentation de l'évaluation du jury international.....	8
8. Rentrée universitaire des doctorants 2021	22
10. Appel à Manifestation d'Intérêt de la plateforme nationale de la Recherche sur la fin de vie.....	24
9. Résultats de la campagne ICE 2021	25

*(La séance est ouverte à 14 h 35, Salle des Conseils, UBFC Siège à Besançon,
sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)*

- : - : - : - : -

M. Grevey.- Chers collègues, chères administratrices, chers administrateurs, bonjour.

Merci d'être venus à cette séance de conseil d'administration. Faire une séance de conseil d'administration sans Teams ou Zoom me paraît plutôt sympathique.

Je profite de ce message pour vous dire que nous avons eu une réunion avec les services de l'Etat et du rectorat cette semaine où il nous a été indiqué que la situation sanitaire en Bourgogne-Franche-Comté s'améliorait considérablement. C'est donc une bonne nouvelle. La meilleure des nouvelles étant que la classe d'âge la plus vaccinée est celle des étudiants. J'ai trouvé cela plutôt bien parce qu'on a trop souvent vu, dans la presse, des annonces qui disaient que les étudiants étaient les pires propagateurs de la Covid.

C'est un message que je souhaitais vous faire passer, même s'il n'est pas forcément très politiquement correct.

Nous accueillons aujourd'hui quatre nouvelles personnes.

Le Conseil régional a renouvelé ses représentants. Nous avons avec nous Laëtizia Martinez qui est deuxième vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, la recherche, l'égalité réelle et la laïcité, ainsi que Rim el Mezoughi, conseillère régionale, qui a une délégation dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous les accueillons avec plaisir.

Ensuite, nous avons deux autres personnes. Je vais commencer par Marilyn Vantard, la représentante du CNRS. Elle remplace Fabien Thomas, que nous avons bien connu dans cette assemblée.

Et puis enfin Emmanuella di Scala, du collège B. Elle remplace Renaud Scheifler qui a eu une promotion, il est passé de maître de conférences à professeur. On peut d'ailleurs le féliciter. C'est la suivante sur la liste, Emmanuella di Scala, qui prend sa place.

Bienvenue également.

Normalement, au niveau des présents, nous devrions être 26 présents plus 12 procurations. Tout le monde n'est peut-être pas encore arrivé. Le quorum étant à 23, tout est correct.

Je vais vous indiquer les procurations :

- Nadiège Baille a reçu une procuration de Chantal Carroger ;
- Marilyn Vantard a une procuration de Nathalie Munier-Jolain, INRAE ;
- Emmanuelle Pucoat a une procuration de Laurence Attuel-Mendès. Emmanuelle Pucoat donnera, à partir de la fin du conseil d'administration – on verra comment il est avancé – sa procuration à Madame Cayot ;
- Jérémie Beaud a une procuration de Ursule Schroeter ;
- Martine Clerget a une procuration de Nicolas Jourdain ;
- Pierre Deffontaines a une procuration de Laurence Maurel ;
- Aurélien Besnard a une procuration de Michel Jauzein ;
- Emmanuella Di Scala a une procuration de Marie-Ange Fougère ;
- Patrick Bouchet a une procuration de Pascale Guibert ;
- Boris Vannière a une procuration d'Ausrine Bartasyte ;
- J'ai la procuration de Françoise Hivet ;
- Cécile Langlade a une procuration d'Abderrafiaa Koukam.

Cécile n'est pas encore arrivée. On fera le décompte exact des présents et des procurations lorsqu'on passera en vote, en attendant que les derniers arrivent, si vous le voulez bien.

Je voudrais vous donner quelques informations diverses.

Je vais vous parler de la LPR et de ses conséquences, tout du moins celles que je vois aujourd'hui. Il y a plusieurs éléments.

Nous avons un bonus de sept thèses par rapport au contingent initial. Le ministère a rallongé le nombre de thèses de 170 et nous en a donné sept. Ces thèses doivent aller à 70 % du côté du domaine des Sciences Humaines et Sociales, dans les trois pôles concernés qui sont SHS, LLC (lettres, langues et communication), DGEP (autour de la gestion et du droit).

Nous avons également une rallonge de crédits récurrents pour la recherche qui est de l'ordre de 10 %, avec un processus un peu compliqué, c'est-à-dire 5 % de crédits récurrents plus 5 % pour les nouveaux collègues. Ce sont des crédits qui sont arrivés tout récemment mais qu'il faut dépenser avant la fin de l'année. On est dans un processus d'affectation de ces crédits récurrents selon la clé qui avait été définie pour le budget initial. On utilise exactement les mêmes clés.

Ensuite, il va y avoir une augmentation de 108 € bruts par mois pour le salaire des doctorants. Je ne sais pas si c'est déjà applicable, je crois qu'on attend l'arrivée du décret.

Nous attendons également le retour sur les chaires de professeur junior. Une soixantaine de chaires de professeurs seniors vont être données au niveau national. Ce sont des postes en plus dans les établissements.

Pour que le système soit éligible, il fallait que les projets soient soutenus par les organismes nationaux de recherche. INRAE en soutenait une sur notre site et le CNRS en soutenait six.

On verra si nous avons la chance d'avoir des postes supplémentaires.

Enfin, un appel à labellisation Science Avec et Pour la Société a été lancé au mois de juillet pour une réponse fin septembre. Nos collègues des missions de culture scientifique et autres services qui s'occupent de cette culture scientifique – j'ai oublié le nom pour l'UFC, vous ne m'en voudrez pas - travaillent d'arrache-pied pour déposer un dossier, en sachant que ce label peut être intéressant parce qu'il nous permet d'avoir un peu plus d'argent pour travailler sur la médiation scientifique. Sachant que la Ministre veut développer les interactions entre la science, la recherche et la société et en fait un objectif prioritaire en considérant que la relation science-société doit être reconnue comme une dimension à part entière de l'activité scientifique pour permettre à chacun de comprendre le monde, d'y prendre part, de nourrir le débat démocratique et d'appuyer les décisions publiques.

Nos collègues sont en train de travailler. Je ne vais pas vous proposer de dossier aujourd'hui. Nous validerons ce dossier s'il a été retenu pour la suite. Il travaille sur huit objectifs stratégiques aujourd'hui. Nous les laissons travailler afin qu'ils puissent répondre dans les temps, sachant que c'est toujours assez contraint. J'en suis désolé, mais c'est comme cela que les choses avancent dans notre système.

Je voulais vous donner aussi des informations sur l'HCERES. C'est le Haut Conseil de l'Evaluation pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur. Là, je parle sous le contrôle de Pascal Neige, notre VP recherche.

C'est l'organisme d'évaluation des établissements, des formations, des équipes de recherche, etc., qui donne son point de vue au ministère en amont du contrat de site et des contrats d'établissement, puisque nous avons un contrat de site et des contrats d'établissement.

L'ensemble du processus a été lancé très récemment par l'HCERES pour ce qu'on appelle la vague C, c'est-à-dire un ensemble d'universités qui est cohérent avec des territoires. La vague C est plutôt dans l'Est de la France. Les documents à rendre pour le bilan des équipes, etc., seront connus début novembre.

Nous n'avons pas encore commencé à travailler parce qu'il est difficile de faire travailler toutes les équipes avec des documents qui étaient de l'ancienne vague, en

sachant qu'il va y avoir des modifications qu'on nous annonce profondes pour la vague qui vient. On ne va donc pas demander à tous les laboratoires de se baser sur les modèles de la vague précédente pour travailler parce qu'après, il faudra refaire le travail et ce n'est pas très intéressant.

Le processus est parti et dès début novembre tout le monde sera en train de remplir tous les tableaux Excel - bon courage à tous nos collègues - pour pouvoir faire un bilan des publications, des personnels, des étudiants, des diplômés, ceux qui ont réussi à s'insérer au bout de tant de temps et tant de temps, etc. Il s'agit là de toute une tuyauterie qui est assez fastidieuse à remplir et ensuite nous pourrions nous intéresser aux perspectives.

Nous avons également un projet de contrat d'objectifs et de moyens avec INRAE qui va être travaillé, l'objectif étant de signer ce contrat d'objectifs et de moyens début 2022. Il s'agira de voir comment on peut déjà renforcer le contrat de site que nous avons avec INRAE, notamment renforcer les forces scientifiques, les formations en lien avec les infrastructures de recherche, l'aspect international et l'aspect d'innovation.

C'est aussi un projet qui démarre.

Nous sommes toujours dans l'attente du résultat des PIA4, l'appel à projets Excellence, pour lequel nous avons déposé un projet qui s'appelle HARMY, autour des écosystèmes microbiens. Il y avait une phase d'audition par le jury si le dossier n'était pas très clair. Notre dossier n'a pas été écouté. On peut donc penser qu'il était clair et nous espérons qu'il était dans la bonne pile. Mais nous aurons cela début octobre puisque c'est tout début octobre que la réunion interministérielle se tiendra. J'espère que nous aurons une bonne nouvelle de ce côté-là.

Enfin, nous avons prévu de parler de statuts à ce conseil et vous avez vu qu'ils ne sont pas à l'ordre du jour. C'est parce que nous sommes toujours en train de discuter avec le ministère sur quelques points.

Soit nous passerons cela en conseil la prochaine fois, au mois de novembre, soit nous ferons un conseil extraordinaire avant car cela peut le motiver, les statuts étant quelque chose d'important.

Voilà pour les informations diverses que je voulais vous communiquer.

Je ne sais pas combien nous sommes pour les votes. Nous allons faire le décompte.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021

Je vous propose de passer au rapport n°1 qui est l'approbation du verbatim du conseil d'administration 1^{er} juillet dernier.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Est-ce que quelqu'un est contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

(Unanimité).

J'en déduis qu'on l'adopte à l'unanimité.

Il est donc adopté à l'unanimité, merci.

Nous avons 27 présents, 12 procurations. Nous sommes 39, la majorité étant à 20.

2. Frais de gestion des contrats de recherche et PIA portés par UBFC

Le rapport n° 2 nous est présenté par Éric Noirjean. Il concerne les nouvelles modalités de calcul en vue de la perception des frais de gestion sur les projets financés par l'ANR.

Dans bon nombre de subventions, il y a un montant qui concerne la réalisation des projets et puit un montant forfaitaire qui permet de payer toutes les dépenses courantes, le comptable, le responsable RH, etc.

M. Noirjean.- Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration.

Le rapport a pour but de présenter les nouvelles modalités de versement des frais de gestion lorsque ce sont des projets subventionnés par l'ANR. L'établissement a des recettes propres et des subventions pour charge de service public et les frais de gestion alimentent la caisse des recettes propres.

Suite à la LPR, il y a une modification de l'attribution des frais de gestion que l'on peut déclarer à l'agence suivant trois types :

- le préciput gestionnaire qui représente 10 % du montant total des dépenses de différentes catégories de coûts admissibles ;
- le préciput laboratoires qui représente 2 % du montant total des différentes dépenses admissibles ;
- le préciput hébergeur qui représente 13 % du montant des aides attribuées par l'ANR aux projets de recherche.

En première intention, c'est une augmentation de la capacité de prélèvement des frais de gestion sur les contrats de recherche.

Le mode de calcul actuel était le suivant. UBFC appliquait une clé de répartition entre les différents établissements membres et lui-même. Dans ce système, 8 % des dépenses éligibles par catégorie de coût constituaient le préciput gestionnaire. Sur ces 8 %, 2/8^{ème} étaient perçus par UBFC et 6/8^{ème} par l'établissement membre.

Quant au préciput hébergeur qui est passé de 11 à 13 %, il est directement versé par l'ANR à l'établissement membre.

Un nouveau mode de calcul a été proposé pour envisager une répartition de ce volume financier. Il a été validé par le conseil des membres à la suite de la publication du nouveau règlement financier de l'ANR.

Suite à cette validation, le calcul des frais de gestion est modifié, c'est notamment ce qui est proposé à la délibération du CA. En effet, dans le nouveau système, 10 % des dépenses éligibles des différentes catégories de coût constituent le préciput gestionnaire. Sur ces 10 %, 40 % seront perçus par UBFC et 60 % seront versés à l'établissement membre hébergeant le projet.

Cette nouvelle clé n'affectera pas l'établissement hébergeur qui touchait déjà et qui touchera encore 6 % des dépenses éligibles selon la nouvelle clé de calcul.

Les 2 % de préciput des laboratoires seront versés à l'établissement membre porteur scientifique du projet. Les 13 % seront donc directement versés à l'établissement membre porteur scientifique du projet.

La modification du règlement financier sur les préciputs représente une opportunité financière appréciable pour UBFC, qui améliorera sa situation financière et sa trajectoire financière. D'autant que, comme vous le savez, nous risquons malheureusement de perdre un certain nombre de frais de gestion. Ce sont donc autant de recettes propres qui consolideront la possibilité pour l'établissement de continuer à mener à bien sa politique et les opérations qu'il supporte.

C'est pour cela qu'on présente au conseil d'administration ce projet de délibération, donc pour la modalité de répartition des frais de gestion sur les projets présentés par l'ANR hors PIA, donc les projets dits génériques. Ainsi que sur la date de mise en œuvre de ce nouveau calcul, soit à compter du 1^{er} juillet 2021, qui est la date du règlement financier de l'ANR. Tous les dossiers qui seraient signés par convention par l'ANR se verraient appliquer ce nouveau mode de calcul quant à la perception des frais de gestion.

M. Grevey.- La méthode consiste à rehausser de 2 % toutes les parties qui vont

recevoir du préciput, à la fois UBFC, mais aussi le laboratoire qui ne touchait rien jusque-là et puis l'établissement au travers du préciput hébergeur. C'est une méthode assez équilibrée.

Est-ce que cela amène des remarques de votre part ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de remarque de votre part, je vais mettre au vote la délibération.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les modalités de répartition des frais de gestion, sur les projets financés par l'ANR hors Programme Investissement d'Avenir et la date de mise en œuvre de ce nouveau mode de calcul serait à compter du 1^{er} juillet 2021 qui est la date de signature de la convention par l'ANR et qui est la base retenue pour l'application.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

3. DECA-BFC – Convention d'objectifs et de moyens 2021-2022

Je propose de passer au rapport n° 3 qui est la convention d'objectifs et de moyens avec l'incubateur dit incubateur Allègre puisque c'est l'incubateur qui est issu de la loi Allègre, qui est donc financé en partie par le ministère, en partie par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté - que je remercie encore ici pour son soutien indéfectible - et en partie par les établissements.

Au début de l'année, nous avons passé un avenant à la dernière convention d'objectifs et de moyens, c'est-à-dire qui concernait l'année 2020-2021, pour augmenter un peu l'apport des établissements parce que l'incubateur augmente son nombre de projets.

La convention qui vous est présentée ici est en fait quasiment un copier-coller de la convention précédente, sachant que quelques termes peuvent changer. Le montant de notre participation dans l'incubateur est le même que celui pour l'année 2020-2021, prenant en compte la convention initiale plus l'avenant, donc 20 000 €.

Est-ce que vous avez des remarques ? Pas de remarque.

Je vous propose de mettre au vote la délibération.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- le contenu de la convention d'objectifs et de moyens UBFC / DECA BFC,
- l'attribution d'un financement annuel de 20 000 €.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

4. Reversement aux partenaires de la subvention perçue par UBFC pour le projet PIA « TEAM-Sports »

Nous allons maintenant passer au rapport n° 4 qui concerne le reversement aux partenaires de la subvention perçue par UBFC pour le projet PIA (Programme Investissement d'Avenir) « TEAM-Sports ». C'est Pascal Neige qui va intervenir.

M. Neige. - Merci Monsieur le Président.

Il s'agit effectivement d'un projet de PIA de grande envergure, qui est intitulé « Sports de très haute performance ». Nous avons plusieurs équipes fédérées au sein de l'espace Bourgogne-Franche-Comté qui travaillent sur ce projet.

Conformément au montage du projet, il y a lieu de réfléchir une partie des crédits sur des partenaires. Le rapport que vous avez reçu par voie électronique vous indique les partenaires sur lesquels nous devons reverser une partie des fonds, il s'agit de l'annexe 2 du rapport.

Vous avez aussi le projet de convention attributive d'aide qui vous est indiqué à la fin de ce rapport.

C'est une opération conforme au regard de ce qui a été signé au début du projet, assez standard pour une ANR.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez besoin de complément d'information ou des remarques particulières ? (*Néant*).

Je vous propose de passer à la délibération.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- l'approbation de la répartition de la dotation ANR entre UBFC (établissement coordinateur) et les établissements partenaires du projet « Team-Sports » ;
- l'approbation de la convention type de reversement jointe en annexe 4.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

5. Aide financière exceptionnelle pour un étudiant afghan en difficulté

Nous allons passer au rapport n° 5 qui va nous être présenté par Paul Alibert.

M. Alibert.- Merci Monsieur le Président.

Ce rapport concerne une demande de subvention pour un étudiant dans un cas particulier. Il s'agit d'un étudiant afghan qui a été intégré au sein du master international DASEE.

Il a dû partir précipitamment d'Afghanistan alors qu'il était déjà intégré au master. Il est arrivé en France complètement démuné, sans affaire. Il s'est tourné vers la cellule des relations internationales qui s'est occupée de lui. Aujourd'hui, il a besoin d'une assistance financière.

Le master dans lequel il est inscrit a décidé de lui attribuer une aide de 4 000 €.

On vous demande aujourd'hui de délibérer pour que, sur le budget de service d'accueil international personnalisé d'UBFC, UBFC lui accorde également une aide financière d'urgence complémentaire de 4 000 €.

Je précise que cet étudiant est parti de façon précipitée, que des menaces pesaient sur lui. Vous connaissez tous la situation en Afghanistan. Il a été accueilli par le personnel du service des relations internationales que je voudrais ici remercier tout particulièrement, notamment Eloïse Roussel qui a géré ce dossier et qui a déclenché un élan de générosité de la part du service RI, mais aussi de tous les services d'UBFC qui ont permis à cet étudiant d'obtenir de la nourriture, des vêtements et de quoi être accueilli.

Il a envoyé un mail de remerciement extrêmement émouvant où il montre qu'il est conscient de la chance qu'il a eue et il remercie tout le monde.

Maintenant, sa carte bancaire étant bloquée, il n'a aucun accès à de l'argent. On vous demande donc aujourd'hui de bien vouloir voter cette aide de 4 000 €.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a des commentaires ? (*Néant*)

Je vais vous proposer de voter.

Il est demandé au conseil d'administration d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 4 000 € à Monsieur Wahidullah Saleh pour l'année académique 2021-2022.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Merci.

6. Résultats des appels à projets Région 2021 « Vie Etudiante » et « Equipements Pédagogiques et Numériques »

Nous passons maintenant au résultat des appels à projets Région 2021, vie étudiante et équipements pédagogiques et numériques, point qui va nous être présenté par Didier Chamagne, notre président du conseil académique.

M. Chamagne.- Merci Monsieur le Président.

Je vais vous faire un résumé de ce rapport.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a émis deux appels à projets en direction des acteurs de l'enseignement supérieur, un autour des équipements pédagogiques et numériques pour moderniser les pratiques pédagogiques et les outils numériques. Et un deuxième concernant la vie étudiante, pour améliorer la vie étudiante au sens large.

Cet appel à projets a été ouvert du 25 novembre 2020 au 26 février. Il y a eu deux classements, un classement qui a été fait par chaque établissement. Ensuite, tous ces dossiers ont aussi été étudiés en commission, dans le cadre de la commission formation vie étudiante du CAc. Au total, nous avons examiné 60 dossiers. Ceci a concerné deux demi-journées de travail, une par commission. Ensuite, lors du CAc suivant, il y a eu un vote sur ce classement indicatif, donc pour aider la Région à départager les dossiers ou à finir de donner les subventions.

Vous avez au dos du document un premier tableau qui vous donne, par établissement, les demandes souhaitées. Dans la dernière colonne, vous avez les subventions allouées par le Conseil régional. En dessous, vous avez un tableau qui regroupe, dans le cadre de ces deux appels EPN (Equipements Pédagogiques et Numériques) et vie étudiante, le nombre de dossiers déposés par chaque établissement.

Nous en avons eu 35 pour EPN et 25 pour la vie étudiante, pour un total de 60 dossiers.

Après, dans les annexes suivantes, vous avez tous les détails, dossier par dossier, en sachant que la commission du CAc a émis un avis pour chaque dossier, avec deux rapporteurs par dossier. Ceci nous a permis de mettre des avis très circonstanciés suivant les dossiers.

M. Grevey.- Madame Martinez, du Conseil régional, a demandé la parole.

Mme Martinez.- La Région propose effectivement des appels à projets pour accompagner aussi bien l'acquisition d'équipements pédagogiques et numériques que pour dynamiser la vie étudiante. Ce sont des éléments importants pour elle.

Je voulais simplement remercier UBFC pour l'expertise et le temps qui a été accordé à l'examen de ces dossiers, ce qui nous permet de les accompagner financièrement le plus justement possible.

M. Grevey.- Merci beaucoup. C'est nous qui vous remercions car nous y passons un peu de temps, mais vous nous aidez grandement pour mettre en œuvre les projets.

M. Bouchet.- Je voudrais avoir des précisions sur les critères retenus par les différentes commissions pour choisir les dossiers. Nous avons une demande, au départ, qui était de plus de 2 M€ et nous arrivons à un total attribué de 1,2 M€.

Quels ont été les critères de sélection et d'attribution dans les grandes lignes et notamment sur les équipements numériques ?

M. Chamagne.- Pour ce qui est des critères sur les équipements pédagogiques et numériques, nous avons regardé tous les dossiers, ainsi que ce qui s'était passé les années précédentes. Lorsqu'il s'agissait de dossiers récurrents, qu'on retrouvait sous la même forme, nous n'avons pas toujours été favorables.

Le critère le plus important était le nombre d'étudiants touchés. Il est évident que cela touchait beaucoup moins d'étudiants dans les petits établissements que dans les deux universités, mais c'était l'un des critères très importants.

Il y avait aussi les moyens utilisés pour les équipements numériques, donc pour dispenser l'enseignement au sens large. Nous avons fait très attention aux moyens demandés à ce niveau-là.

M. Bouchet.- Merci.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? (*Néant*).
Ce dossier étant pour information, il n'y a pas de vote formel.
Je vous propose de passer au dossier suivant.

7. Évaluation ISITE – Présentation de l'évaluation du jury international

L'objectif est ici de vous faire un retour sur l'évaluation du projet ISITE et de discuter sur les perspectives. Je vous expliquerai ensuite la méthodologie que nous allons retenir pour avancer.

Je vous rappelle, sur la partie gauche de la *slide* à l'écran, l'ensemble des partenaires du projet ISITE. Outre les membres d'UBFC, on retrouve les trois organismes nationaux de recherche que sont l'INSERM, le CNRS et INRAE. Pour ceux qui ne sont pas habitués, l'INSERM est sur la recherche médicale, le CNRS la recherche scientifique plus globalement, pour INRAE, c'est agriculture, alimentation et environnement.

Ensuite, nous avons également les quatre établissements de santé de Bourgogne-Franche-Comté, avec les deux CHU de Bourgogne et Franche-Comté. Et puis le centre de lutte contre le cancer (CGFL, Centre Georges François Leclerc) et l'établissement français du sang avec son site sur Besançon.

Quelques repères. Le label ISITE avait été obtenu début 2016, avec une période probatoire qui devait être de 4 ans. Avec la Covid, nous avons eu 5 ans. Cela a donc été de 2016 à 2021.

En juillet 2020, un bilan de la période probatoire a été envoyé aux ministères, c'est-à-dire aux services du Premier Ministre et à ceux du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ce bilan avait été voté le 16 juillet 2020.

Pour l'année 2021, nous avons dû produire un rapport sur les perspectives en janvier. En avril, nous avons eu une audition. Nous en avons déjà parlé. 66 personnes avaient été interviewées par le jury international. Le jury a décidé qu'il voulait interviewer. Certaines personnes des conseils ont décliné, ils ont donc pris d'autres personnes. Ils se sont débrouillés.

En juin 2021, l'audition finale s'est faite avec les deux présidents des universités pluridisciplinaires, UFC et uB, avec le PDG du CNRS, ainsi que le coordinateur du projet et moi-même. Nous avons eu les résultats le 30 juin 2021.

Je vais donner quelques éléments avant d'aller sur les critères d'évaluation, quelques éléments de repère sur le projet ISITE.

Globalement, nous avons touché 44 millions hors frais de gestion, c'est-à-dire qu'il y a en plus quelques frais de gestion. Ces 44 millions ont été dispatchés à hauteur de deux tiers pour la recherche et le reste pour la formation, ainsi pour ce que je vais appeler « autres ». Ce que j'appelle « autres » était en fait pour financer, par exemple, les relations internationales, l'équipe de gestion du suivi de projets, la communication, le campus numérique. Ceci a donc en fait beaucoup financé des personnels qui font fonctionner UBFC,

mais cela a également donné des moyens pour travailler. Cela nous a permis de mettre en place un réseau d'anciens étudiants, ce qu'on appelle le réseau Alumni. Et puis de rémunérer ou d'indemniser des experts internationaux qui ont fait des expertises sur les appels à projets recherche.

En termes de formation, nous avons le financement de 21 masters internationaux, des parcours de licence renforcés dans quatre établissements et puis la réalisation d'un MOOC.

Pour la recherche, il y a eu trois appels à projets avec différents types de projets. Je vais les prendre dans l'ordre :

- Des projets avec des entreprises, des industriels. 30 ou 31 projets ont été labellisés et 20 ou 21 concernent des entreprises régionales.

- Des projets blancs, c'est-à-dire des projets émergents qui n'étaient pas forcément en lien avec les axes de site.

- Des projets interdisciplinaires émergents.

- Nous avons également utilisé des Junior Fellowships, c'est-à-dire qu'on a donné, à un certain nombre de personnes qui ont fait acte de candidature et qui ont été évaluées, des enveloppes pour mener des recherches. Les Tenure Tracks sont ce qu'on appelle aujourd'hui les chaires de professeur junior. Je crois que huit collègues ont été sur des supports de ce type et nous en avons déjà recruté trois, un à INRAE, un au CNRS et un à l'uB.

- Et puis les *coachs* internationaux, qui sont des collègues qui ont une renommée internationale, qui sont venus sur le site pour aider les équipes à monter en gamme.

- En plus de cela, 12 projets ont été financés directement sans appel à projets avec une vision d'avoir des projets structurants et transverses à l'échelle du site.

À chaque fois, plus de 1 000 personnes ont été impliquées dans les appels à projets internes au consortium.

Ceci pour vous donner une petite vision de ce qui a été fait avec l'argent. Il y aura des choses plus détaillées qui arriveront par la suite ; nous sommes en effet en train de faire un document récapitulatif.

L'évaluation par le jury. Le premier groupe (item 1 à 3), c'est l'impact du site. Ensuite, de 4 à 6, c'est la transformation institutionnelle. De 7 à 9, c'est l'accompagnement au changement.

Au niveau de la recherche et de la formation, nous avons une note B. les notes vont de A à C. Au niveau de l'innovation, nous avons eu une note A. En ce qui concerne la transformation institutionnelle, l'université cible, nous avons eu C. Je reviendrai dessus. Pour la vie de campus et vie étudiante, nous avons eu B. Pour la visibilité internationale, nous avons eu C. Ensuite, pour les politiques de ressources humaines, nous avons eu B. Pour les partenariats, que ce soit des partenariats académiques, entre universités, avec les organismes nationaux de recherche (CNRS, INRAE et INSERM) ou avec les entreprises, nous avons eu B. Pour la gouvernance et la gestion du projet, nous avons eu C.

Je vous propose de regarder le détail des évaluations. Vous avez eu l'évaluation globale dans le rapport électronique. Ici, vous avez le détail de chaque rubrique. Ce PowerPoint vous sera envoyé à l'issue du conseil d'administration.

Si on regarde l'université cible qui a été mal évaluée et qui est la cause de nos malheurs relativement au label ISITE, on a abandonné le modèle initial qui était certes le modèle de Cambridge, ceci parce qu'il ne convenait pas forcément. Il y avait beaucoup de choses qui n'étaient pas faisables, en tout cas avec le droit français. Ce qui nous a été reproché, c'est de ne pas avoir pris modèle sur une autre université intégrée et qui rayonne au niveau international.

Ils nous ont dit que nous avons fabriqué un modèle qui est un modèle confédéral, qu'ils ne connaissaient pas de modèle confédéral qui rayonne en niveau international dans le monde. Ils nous indiquent que les nouveaux statuts ne nous permettent pas d'assurer qu'UBFC est plus qu'une alliance. Là, ils ont été durs avec nous.

Là où cela a été compliqué, c'est qu'ils ont considéré que le président d'UBFC n'avait pas de pouvoir sur le budget et sur les RH des établissements membres. Dans le cadre de notre système qui est un système confédéral, il est clair que ce n'était pas prévu et que ce n'était pas envisageable.

Je crois que ce sont là les principaux éléments qui nous ont été reprochés.

Cependant, le modèle confédéral que nous avons proposé est à mon sens le seul modèle qui pouvait fonctionner si on ne voulait pas faire éclater le site. Nous avons besoin de travailler de façon apaisée pour reconstruire la confiance à tous les niveaux, aussi bien entre les équipes des différents établissements, etc. Pour cela, il faut que nous ayons un modèle qui respecte l'ensemble des partenaires et qui nous permette de travailler ensuite de voir si, plus tard, il y a quelque chose d'autre à faire. Mais il me semble essentiel de réussir à travailler vraiment bien. C'est pour cela que nous sommes sur l'idée de maintenir ce modèle d'université confédérale aujourd'hui, mais de faire en sorte que cela fonctionne et donc de travailler sur la simplification et la mutualisation des procédures et des outils et de décloisonner et d'articuler les services des établissements membres et d'UBFC.

Il peut bien entendu y avoir d'autres idées qui viennent, mais là, c'est assez général. En tout cas, on va y travailler.

Je vous propose de continuer et ensuite de discuter plus largement.

Au niveau de la vie de campus et vie étudiante, quelques éléments ont été relevés comme étant de bonnes initiatives, notamment le Pass UBFC. En revanche, il y a un mauvais sentiment d'appartenance et une faible intégration au niveau des campus. Ils ont repéré qu'au niveau des sites Web des établissements, nous ne montrions pas une unité suffisante. On a réalisé quelques éléments début 2021, mais on n'a pas pu encore aller bien loin depuis notre arrivée.

Au niveau de la visibilité internationale, ils nous ont dit que la signature scientifique, c'est-à-dire la signature des publications scientifiques, n'était pas assez appliquée. Ils sont à 75 %, c'est-à-dire les trois quarts. Et qu'UBFC n'est pas dans les classements internationaux.

ARW, c'est le fameux classement de Shanghai, l'autre est celui de Leiden.

Lorsqu'on fait la différence entre les deux classements, Shanghai est plutôt sur des réussites individuelles et Leiden plutôt sur des réussites collectives. Leiden nous irait mieux que Shanghai.

Ces classements, ce n'est pas un fin en soi, nous sommes bien d'accord. En revanche, ils sont très importants pour des collègues qui veulent développer des formations avec d'autres collègues d'universités internationales. Comme nous ne sommes pas dans les classements, ils disent que nous ne les intéressons pas. Il faut donc vraiment que nous soyons dans ces classements, c'est pour cela que nous sommes en train de travailler à consolider des classements à l'échelle d'UBFC.

Il n'y avait pas encore de politique d'internationalisation. Elle est en train d'être écrite. Ce sont les vice-présidents de tous les établissements qui y travaillent et lorsqu'elle sera élaborée, nous pourrons en rediscuter et mettre en place des stratégies.

Ils ont trouvé que nous avons de bonnes initiatives au niveau des masters en anglais, les masters internationaux. Nous visons également, maintenant, des masters en français également puisque certains pays sont francophones. Nous allons donc aussi partir dans cette direction.

Nous avons des recrutements avec des standards internationaux, ce qui a été bien vu.

Et puis il y a un VP relations internationales qui a manifestement fait défaut dans le passé.

Au niveau des ressources humaines, ils nous ont dit que nous avons de bonnes initiatives, mais qu'il fallait essayer d'être plus large. Ils regrettaient que les établissements membres aient la responsabilité pour les recrutements et la gestion des ressources humaines. Dans les statuts, nous avons essayé de faire en sorte qu'il y ait une double

affiliation, à la fois dans son établissement et à UBFC, mais ce n'est pas possible au niveau de la loi française. Nous avons donc été retoqués par le ministère sur ce sujet-là. Ce qui est bien dommage puisque cela nous aurait permis de passer cet écueil et de travailler un peu plus sur le sentiment d'appartenance.

Au niveau des partenariats, ils ont noté de bonnes collaborations avec les principaux organismes de recherche, avec les entreprises, mais il y a des initiatives qui restent limitées et il faut avoir une politique plus globale à développer.

Là, nous sommes en train de mettre en place des groupes de travail en utilisant une méthode qui nous a été proposée par le ministère pour faire un autodiagnostic et coconstruire une politique d'innovation de site.

Au niveau de la gouvernance et de la gestion de projets, ils disent que le Steering Comeety, qui est le comité des membres, a le dernier mot, notamment au regard des statuts. Certes, mais quand on regarde les statuts, les articles repérés, c'est que dans le cas où seraient transférées les licences à UBFC, il a été décidé qu'il fallait que tous les établissements soient d'accord, puisqu'il faut tout de même que tous les établissements qui ont des licences soient d'accord. Le jury a décidé que non, qu'il suffisait d'un vote à la majorité pour que cela se fasse.

Je suis désolé, mais je ne pense pas que cela puisse fonctionner chez nous. Sur ce point, je suis en désaccord formel avec le jury, mais c'est eux qui ont raison. Ils ont donc pris leur décision.

Après, ils ont regretté que nous n'ayons pas eu de coordinateur de projet avant 2020. Là, je n'ai pas compris non plus puisqu'il était là depuis le début. En revanche, nous n'avons pas fait de revue à mi-parcours des projets, c'est-à-dire en 2018. Cela nous a donc été reproché.

Et nous devons avoir, à la fin de la période probatoire, un système d'information unique en Bourgogne-Franche-Comté. Là, ce n'est pas encore fait. Les choses sont en cours. Ceci a aussi été un élément qui nous a été reproché.

Sur l'impact au niveau de la recherche, ils ont dit que nous avons un bon niveau de succès dans les appels à projets français et européens, notamment dans les axes scientifiques, mais que nous manquions de visibilité, notamment que nous n'avions pas de bourses ERC. L'ERC est le conseil de la recherche européen qui finance des recherches en rupture. Nous n'avons pas vraiment eu de stratégie pour développer ce nombre d'ERC, ce qu'ils nous ont reproché.

Ils nous ont reproché aussi le fait que les Sciences Humaines et Sociales ne contribuaient pas suffisamment et que nous manquions de visibilité à l'international si nous n'étions pas dans les classements.

Pour les Sciences Humaines et Sociales, nous avons modifié tous les mots-clés des axes de site et nous sommes en train de travailler sur la définition d'un nouvel axe de site plus connecté avec les préoccupations de nos collègues de Sciences Humaines et Sociales, en sachant que c'est une cible importante puisqu'ils représentent 40 % de nos collègues. En revanche, il faudra aussi que nous ayons des résultats qui permettent de dire que nous sommes intéressants, visibles et attractifs dans ce domaine pour réussir à faire vivre ce quatrième axe.

Au niveau de la formation, ils ont relevé de bons succès qui font des choses solides pour le futur, notamment au niveau des Graduate Schools. Les Graduate Schools, c'est la mise en place de parcours master de recherche / doctorat en lien avec les unités de recherche.

Nous avons gagné un appel à projets qui s'appelait SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives) et un appel à projets EUR (Ecole Universitaire de Recherche) qui est en fait les Graduate Schools.

Là, les choses sont en train de se mettre en place.

Ils nous ont dit que nous avons également un NCU (Nouveau Coursus à l'Université) qui est le projet qu'on appelle RITM-BFC et un IDEFI (Initiative d'Excellence de Formation) qui s'appelle Talent Campus, qui permet de travailler sur les *soft skills*, donc les savoir-

être. Là, ils ont dit que c'était très bien, mais que nous n'avions pas suffisamment travaillé sur le lien entre le niveau licence et le niveau master malgré le fait que nous ayons déjà quelque chose qui existait déjà. En fait, les licences renforcées ont été mises en place tardivement, ceci pour des raisons qui m'échappent, mais c'est un fait.

Sur l'innovation, nous avons eu une note A qui était le maximum, où il y avait de bons exemples de transferts de technologie, avec beaucoup de doctorants qui sont en lien avec les entreprises, notamment des doctorants CIFRE et plus de 30 *start-ups* par an qui sont créées. Ils ont trouvé que c'était bien. Ce qui veut dire, s'ils ont trouvé que c'était bien, que c'était sans doute bien par rapport aux autres qu'ils ont évalués. Ce qui veut dire que nous étions plutôt forts de ce côté-là. Là, nous devons donc poursuivre le processus.

Voilà ce que je voulais vous présenter.

Ce qui a été fait, c'est que nous avons bien entendu rencontré les personnels pour traiter le cas des personnels qui devaient être arrêtés dans leur contrat en juillet 2022. Nous sommes actuellement en négociation avec les ministères pour pouvoir repousser tout cela. Nous essayons d'avoir des financements du ministère pour cela, ce qui n'est pas impossible. Ce n'est pas encore gagné, mais nous sommes en forte discussion.

Nous avons discuté avec les politiques, préfet, recteur, présidente de Région. Nous sommes déjà allés voir Grand Besançon Métropole et Dijon Métropole. Nous allons continuer notre tour.

Nous avons présenté les résultats, il y a une dizaine de jours, aux unités de recherche. Nous avons présenté les résultats il y a huit jours environ aux responsables de master et de Graduate School. Cela a été présenté en CAc. C'est présenté aujourd'hui en CA et nous pensons envoyer une News Letter à la communauté à la fin du mois de septembre pour présenter cette évaluation de façon à partager les choses.

Nous travaillons avec les directeurs d'unité et les directeurs de master pour voir comment rebondir, quels sont les éléments qui leur paraissent importants, etc., ceci pour nourrir la réflexion et nous reviendrons vers vous avec un plan complet pour discuter sur comment avancer dans le futur.

Je reste à votre écoute.

M. Deffontaines. - Merci pour ce retour de l'évaluation.

Je me demandais s'il y avait des informations sur ce que veut dire « la suite ». Est-ce qu'on va pouvoir repostuler à ISITE ?

Je ne connais pas, j'aimerais donc avoir des informations là-dessus, avec quelles chances de réussite éventuelles ou quels autres financements possibles. Comme vous nous parlez de la suite, est-ce que ce sont des éléments que vous avez déjà en tête ?

M. Grevey. - Je vais vous donner quelques éléments.

Nous n'allons pas repostuler à l'ISITE parce qu'il n'y aura pas d'appel à projets ISITE pour l'instant. On peut malgré tout imaginer, si on se réfère à ce qui s'est passé en Allemagne où ils ont relancé les initiatives d'excellence au bout d'un certain temps, que notre gouvernement futur imaginera qu'il ne peut pas laisser Lyon - qui a aussi perdu - tout comme Toulouse, dans cet état. Il y aura donc sans doute un nouvel appel à projets.

À ce moment-là, il faudrait être prêt pour avancer.

Si on veut avancer et gagner, sachant qu'il faudra rester très attentif aux attentes à ce moment-là, il faudra peut-être évoluer un peu dans la structuration, peut-être pas, en tout cas nous verrons bien.

Ensuite, le projet ISITE était un facilitateur, un accélérateur de la transformation du site. Ce n'est donc pas parce que nous n'avons pas les crédits ISITE que nous ne pouvons pas continuer à avancer. C'est ce qui est important.

Il est important de dire que notre site n'est pas excellent au sens international du terme dans tous les domaines, même s'il y a des choses excellentes qui se font dans tous les domaines. En revanche, nous pouvons mettre en avant un certain nombre de choses. Nous avons déjà nos trois axes de site qui sont visibles et le quatrième que nous sommes

en train de construire avec nos collègues de SHS. Nous avons la volonté que ce domaine existe. Ensuite, nous devons essayer de faire en sorte qu'avec la mise en place des Graduate Schools, c'est-à-dire les parcours master / doctorat en lien avec les laboratoires, nous soyons capables de montrer que le site est attractif. C'est-à-dire attractif pour les collègues qui viendraient de l'étranger, mais également - parce que c'est là où c'est important pour nous - pour les collègues locaux, pour les étudiants locaux.

Nous avons des étudiants qui poursuivent plutôt moins leurs études dans le supérieur que ce qui se passe au niveau national, ce qui n'est pas bien. En revanche, lorsqu'on discute de l'université, dans certains endroits les gens se disent que leurs enfants ne vont pas aller à l'université en se disant qu'ils ne pourront rien faire après. C'est une perception qui existe encore et il faut que nous réussissions à casser cela. Pour cela, il faut montrer que cela bouge, qu'il se passe des choses, que quand on vient faire des études à l'université ou dans une école d'ingénieurs ou de management d'UBFC, sachant que je vise plus la cible de l'université, on peut aller faire un double diplôme dans une université prestigieuse à l'international, on peut avoir une bourse pour cela, etc.

Que nos collègues viennent de l'étranger est une chose, mais nous avons aussi des collègues qui vont à l'étranger. Nous avons ici, par exemple, Boris Vannière qui m'a annoncé tout à l'heure qu'il allait être professeur invité ou associé à l'université de Berne. Il est donc très bien que nous ayons des collègues qui puissent aller à l'extérieur pendant un certain temps, montrer que nous avons des forces en Bourgogne-Franche-Comté et que cela bénéficie à l'ensemble.

Il faut donc vraiment que nous maintenions le cap, c'est-à-dire de dire que nous affichions des forces, que nous essayons de tirer l'ensemble de la communauté afin que cela profite au maximum à nos étudiants, à nos collègues. Nous devons travailler - en tout cas c'est la vision que j'en ai aujourd'hui, mais que nous discuterons bien entendu quand tout le monde aura un petit peu travaillé pour nous amener des éléments - à développer cet international et travailler sur l'ancrage territorial, c'est-à-dire à montrer, à faire comprendre aussi bien aux personnes dans la société civile qu'à nos collègues universitaires que l'université a un impact positif sur son territoire et que c'est une raison d'être de l'université.

Monsieur Guinebert.

M. Guinebert. - Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir sur l'ISITE et tout ce qui s'est passé avec le jury.

Je rebondis simplement sur ce que vous avez dit : « il faut avancer » et sur l'ancrage territorial. Je me répète puisque je l'ai déjà dit ici, mais quand on dit qu'il faut avancer, il faut aussi qu'on se mette d'accord sur « dans quel sens ? ».

Lorsque vous parlez d'ancrage territorial, je suis content de vos dernières phrases puisqu'on parlait plus d'excellence avant et beaucoup moins d'ancrage territorial. Je tiens donc à dire qu'il y a une chose qui est apparue dans le compte rendu, c'est notamment le fait qu'UBFC pouvait décider de l'avenir des licences, etc.

Je rebondis sur quelque chose que j'ai déjà dit, qui est que je pense que notre force - sachant que notre université ne rivalisera jamais avec des universités comme Lyon ou Toulouse -, c'est que notre université a encore l'avantage d'être présente sur tous les territoires. Je pense qu'il faut absolument qu'on se batte pour garder cela.

Perdre ISITE est effectivement une énorme perte financière pour l'université. Par contre, cela permet encore de pouvoir développer cette université partout et qu'elle soit accessible à toutes et tous.

Je ne suis pas content de la manière dont cela se passe puisqu'il a fallu perdre l'ISITE pour que nous ayons ce débat sur l'ancrage territorial, mais au moins, maintenant, on l'a et il faut qu'on fasse aussi le point sur notre avantage par rapport aux autres et surtout sur ce que l'on veut de notre université.

Pour moi, l'université doit être quelque chose d'accessible par toutes et tous partout. Je pense notamment aux antennes qui sont à Vesoul ou dans le pays de

Montbéliard, c'est quelque chose de précieux qu'il faut garder et je ne suis pas sûr que dans le cadre de l'ISITE, ce soit quelque chose d'attendu par le jury international.

M. Grevey.- Merci Monsieur Guinebert.
Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- Quelques remarques.

À titre personnel, si, en tant qu'enseignant-chercheur ou responsable de laboratoire ou de formation, j'avais une telle évaluation, je pense que je ne serais pas suivi sur la longue durée avec de tels critères, de telles notes. Il faut savoir qu'ISITE est tout de même la deuxième division après IdEx et avoir une moyenne de B, on va dire B-, par un jury international quel qu'il soit et quelle que soit sa composition n'est jamais très valorisant. Cela devrait donc vraiment questionner.

Ce qui m'interpelle le plus dans les propos qui ont été tenus, c'est que globalement, le jury a dit qu'il n'y avait pas de modèle équivalent dans le monde qui rayonnait avec une configuration sur le modèle confédéral. La question qui se pose, derrière, est la suivante : faut-il continuer à candidater sur ce type de dispositif, sachant que les établissements membres souhaitent maintenir cette structuration ?

Est-ce qu'on va courir après je ne sais quel type de financement évalué par le même type de jury ou, si cet élément de base, premier, reste un élément d'achoppement, cela vaut-il encore le coup de rebondir ? Ou est-ce que nous ne devons pas avoir une manière de fonctionner qui ne dépendra pas de ces financements externes, où on arrivera à avoir une autonomie pour nos orientations de développement ancrées sur le territoire, comme cela a été dit, il ne s'agit pas de vouloir calquer un modèle où *a priori*, d'après ce que j'ai compris, on ne part tout de même pas favori et en n'étant pas forcément dans une division déjà très prestigieuse. C'est la première chose.

La seconde chose, c'est que je suis inquiet pour les étudiants et les personnels malgré ce qui a été dit. 2022-2023, c'est demain. Entre-temps, comme cela a été rappelé, on va rentrer dans une vague d'évaluations HCERES des formations et des laboratoires de tous les établissements. Là aussi, il va se passer des changements, peut-être des réorganisations. Peut-être pas des grandes révolutions, mais il y a aussi des choses qui se passent en relation avec cette évaluation et cette évolution de la ComUE.

Il était prévu – à je ne sais plus à quelle échéance – que les laboratoires soient transférés, du moins que leur gestion soit transférée au niveau de la ComUE. Qu'en est-il aujourd'hui compte tenu de cela ? Est-ce une orientation que l'on va conserver ou pas ? Sachant qu'aujourd'hui, au niveau recherche, ce sont essentiellement les écoles doctorales et les masters internationaux.

Aujourd'hui, il y a beaucoup d'inquiétudes tout à fait légitimes de la part des personnels, mais aussi de tous les collègues qui travaillent dans les établissements.

D'ici 2023, quelles sont les étapes qui sont prévues ? J'ai entendu qu'il fallait du temps, de la réflexion, mais que peut-on donner comme élément pour rassurer un peu ceux qui se sont engagés pleinement dans cette structuration ComUE ?

M. Grevey.- Ce que je veux dire, c'est qu'on n'a pas le choix. Si nous avons un choix, c'est celui d'avancer ou de se suicider, je veux dire académiquement parlant. Pourquoi ? Je l'ai déjà dit et on le voit de plus en plus, il va y avoir trois sortes d'universités, trois types d'universités.

Il y aura les universités qui sont dans les initiatives, avec un rayonnement mondial. On pense qu'une dizaine, ce sera bien pour la France.

Ensuite, il va y avoir des sites qui vont intéresser les organismes nationaux de recherche, ils seront donc soutenus.

Et il va y avoir, à terme et je pense que le terme est au niveau de 10 ans à peu près, des collèges universitaires.

Il n'est dans l'intérêt de personne de tomber dans cette troisième catégorie. Vous allez me dire qu'on ne pourra jamais faire cela. On ne fera jamais cela, mais on ne nous

donnera pas plus de financements. Si vous n'avez pas plus de financements et que, pour payer les salaires, vous êtes obligé de taper dans la butte des crédits affectés à la recherche, vous taperez dans la butte des crédits affectés à la recherche et il y aurait moins de recherche. Vous en arriverez donc tout seul, tranquillement, à la notion de collègue universitaire. C'est ce qu'il faut surtout éviter. Si on ne l'évite pas, on ira tout droit, c'est très clair.

Il faut donc continuer à candidater aux appels à projets du PIA. Il faut gagner plus de projets à l'Europe, etc. Il faut qu'on montre que notre site a du potentiel au niveau scientifique et il en a. On a bien vu qu'au niveau collectif, on gagnait plein de projets. Au niveau individuel, nous avons des prix. Nous allons encore avoir des prix cette année au niveau individuel. Il y a eu une médaille de Cristal du CNRS qui est arrivée. Il va y avoir un Laurier INRAE prestigieux, etc.

Nous avons chaque année des prix de ce type. Ce qui veut dire que nous avons du potentiel. Nous sommes donc capables de maintenir l'intérêt des organismes de recherche et de maintenir l'intérêt, du coup, des financeurs que sont le ministère de la recherche et après le SGPI du côté du Premier Ministre pour les projets Investissements d'avenir.

Si on n'y va pas, il est certain que nous n'aurons plus de moyens pour travailler et que nous ne serons pas en capacité d'exprimer tous les talents que nous avons sur le site.

Si on fait des simulations sur les classements, au niveau de Leiden nous pouvons être très fort, donc si nous réussissons à rentrer dans les classements. Ceci parce que c'est le collectif qui, chez nous, est plus fort. Il faut donc essayer de renforcer ce collectif. C'est vraiment quelque chose d'important.

Qu'est-ce qui se passe au niveau des labos ? Dans les statuts, tous les labos vont être sous tutelle d'UBFC. Cela ne va pas changer. Il nous faut réussir à travailler intelligemment, mais il faut vraiment que nous réussissions à mettre en avant notre collectif et montrer que nous sommes capables de faire des choses, etc. Ce n'est que de cette façon que nous réussirons à nous développer.

En fait, il ne faut pas que nous soyons inquiets en nous disant que nous avons des difficultés. Il faut certes que nous trouvions un peu de financements. Il faut certes que nous restructurions, que nous retravaillions mieux ensemble entre établissements.

Je crois que les feux sont ouverts dans l'idée que les chefs d'établissement ont envie de travailler ensemble. Il faut donc que nous réussissions à le mettre en œuvre et il ne faut pas laisser passer trop de messages négatifs disant que les gens s'inquiètent.

Oui, c'est inquiétant parce que nous sommes à un moment qui est transitoire et, comme à chaque changement, c'est un peu inquiétant, mais il faut que nous soyons en mesure d'embarquer tout le monde, sachant que nous devons travailler pas à pas parce que nous n'avons pas une puissance de feu extraordinaire pour ce qui est des transformations.

Je rêve de dire qu'il faut faire de la dématérialisation pour fluidifier un petit peu tout. Monsieur Guinebert disait que nous étions répartis sur tous les territoires. Oui, 13 sites. Comment traite-t-on les choses sur 13 sites ? Pour moi, il y a beaucoup de dématérialisation à mettre en place pour que tout soit réactif. Mais après, nos équipes qui travaillent sur la dématérialisation sont réduites en nombre, en force. Lorsqu'on veut embaucher un informaticien pour nous aider, les salaires que nous offrons dans la fonction publique ne sont pas ceux qu'ils ont dans le privé. C'est donc compliqué. Nous sommes en train d'essayer d'embaucher, depuis quelques mois, quelqu'un à UBFC. Nous n'y arrivons pas parce que les gens ont des prétentions salariales que nous ne pouvons pas suivre.

Il y a donc effectivement des difficultés. Je vous ai donné un exemple un peu conjoncturel et vraiment de détail, mais il faut vraiment avancer, il faut vraiment que nous ayons tous l'idée d'avancer ensemble.

Nous avons des problèmes d'articulation entre les services, entre les établissements membres et puis UBFC, mais avec le temps, nous allons réussir à nous en sortir. Il faut un peu de temps.

M. Bouchet.- Je ne remets pas en cause la recherche de financement au niveau du PIA, au niveau de l'ANR, au niveau de l'Europe, ni même au niveau de projets internationaux. Cette partie-là est vraiment très importante. Je parlais plutôt de la volonté de continuer à vouloir candidater sur des projets de restructuration imposée, sur des modèles étatiques qui imposent des contraintes énormes en termes de fonctionnement en interne et qu'on ne veut pas forcément.

C'est-à-dire que je souscris complètement à ce que vous avez dit : est-ce qu'on a besoin, demain, d'aller dans une forme de ComUE expérimentale nouvelle gamme qui va forcément imposer, quelque part, encore plus de rapprochements pour ne pas parler de fusion - c'est en effet le gros mot qu'il ne faut surtout pas employer - et qui ne serait pas voulu par les établissements membre ? C'était vraiment le sens de ma question.

Est-ce qu'il ne suffirait pas de maintenir notre potentiel formation et développer notre potentiel recherche et innovation sur d'autres modes de financement et que l'on puisse se passer, grâce à cela, des x millions que nous proposait le format ISITE précédemment ? C'était là le sens de ma question.

M. Grevey.- Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous allons nous passer des x millions d'ISITE, c'est clair !

En revanche, je pense qu'il faut qu'on avance sur la ComUE expérimentale. Pourquoi ? Parce qu'elle nous permet d'alléger un peu le système et puis surtout parce que c'est aussi aller plus loin au niveau des compétences d'UBFC, notamment sur la recherche, d'éclaircir un certain nombre de points. Comme c'est assez bien accepté par les établissements, je trouve que cela repositionne bien UBFC et que l'on pourrait avancer, faire fonctionner comme cela.

Parce que si nous sommes toujours en train de nous battre, les uns et les autres, pour savoir qui doit appuyer sur un bouton ou un autre, on perd notre temps et on fait fausse route. Il ne faut donc surtout pas cela.

Si on a un appel à projets qui dit qu'il faut fusionner et qu'on n'est pas en capacité de dire qu'on va fusionner, on ne répond pas.

Nous sommes allés voir trois fois les ministères avant les évaluations par le jury, ceci pour nous assurer que nous étions bien dans les clous, etc. Ils nous ont dit qu'il n'y avait pas que la fusion qui était envisagée. Mais à part un modèle confédéral, il faudra qu'on m'explique ce qu'il y a à part la fusion. Je ne vois pas de modèle autre alternatif. Quelque part, je considère donc que nous avons été un peu abusés. Mais nous n'étions pas, de toute façon, en capacité de faire autre chose que ce que nous avons fait et je pense que ce que nous avons fait, c'est bien pour le site de Bourgogne-Franche-Comté. Il faut travailler de cette façon et il faut continuer à gagner des choses.

Monsieur Genelot.

M. Genelot.- J'ai une remarque générale. Il est vrai qu'au vu des notes, on peut dire qu'il y avait un projet avec du potentiel, qu'il y avait un projet avec des choses à mettre en place qui ont parfois été bien notées, mais c'est surtout le fait que nous ne respectons pas ces fameux critères de classements internationaux. Je dois avouer qu'en tant qu'étudiant, je peux parfois voir cela d'un peu loin et même de manière générale, les étudiants ne voient pas forcément le sens de tous ces classements internationaux et de ces critères à respecter. Je rejoins donc les remarques qui ont été faites sur la nécessité que nous allons avoir, de notre côté, à pouvoir continuer à avancer dans un modèle qui est le nôtre et qui correspond à nos valeurs.

Je pense qu'au final, ce qui fait UBFC, ce sont les valeurs qui sont portées et c'est une très bonne chose.

J'ai plusieurs questions.

Quelle a été la réponse du ministère ? Est-ce qu'elle a été différente de celle du jury ? Est-ce que le ministère, au moment du résultat, a annoncé qu'il continuerait à soutenir UBFC ? Est-ce qu'il a reconnu, par exemple, que le modèle confédéral n'était pas un bon modèle, etc. ?

Est-ce que, du coup, on va pouvoir se mettre en route avec le projet confédéral qui avait été formulé pour, ensuite, voir si on peut aller plus loin ? Ou est-ce qu'on veut repenser le modèle et continuer directement avec un nouveau modèle ?

Ma dernière question : qu'est-ce qui détermine le fait qu'on puisse être ou ne pas être dans les classements ?

M. Grevey. - Je vais commencer par les classements. Il y a des critères, pour une université, pour être dans les classements. Si je prends le cas du classement de Leiden, il explicite que les ComUE françaises ne sont pas prises en compte parce qu'elles ne délivrent pas le doctorat, etc. Or UBFC fait tout ce qu'ils disent. On est reconnu comme université à part entière par l'EUA qui est l'association européenne des universités.

Je pense donc que l'on peut essayer de passer cet écueil.

Après, Shanghai devrait manifestement être assez facile puisqu'on m'a dit qu'il suffisait que le ministère demande à Shanghai de nous intégrer dans les classements. On verra.

En tout cas, l'an prochain, si nous sommes dans les classements, si nous avons réussi à y être, je pense que nous serons meilleurs que les établissements pris séparément parce que nous avons fait un travail pour cela.

Repenser le modèle. Je ne pense pas qu'il faille repenser le modèle. On l'a déjà repensé avec nos projets de statuts de ComUE expérimentale sur la base d'un système confédéral. Parce qu'à force de penser à la tuyauterie, on ne pense plus à l'essentiel. Pour moi, l'essentiel, ce n'est pas la tuyauterie, même si la tuyauterie est importante. Il faut que le train suive, etc., mais ce qui est important, c'est le projet. Le projet est de dire qu'il faut que nous réussissions à toujours exprimer tous les talents des chercheurs et des étudiants. C'est ce qui est important et c'est là-dessus que nous devons focaliser notre attention. Je ne pense donc pas qu'il faille repenser le modèle aujourd'hui. Sinon, nous allons encore perdre beaucoup de temps.

Quelle est la vision du ministère ? Le ministère accompagne les projets en fonction de ce qu'ils veulent faire. C'est comme cela qu'ils le disent. Ce qui veut dire que si nous voulons faire une fusion, ils nous accompagnent. Si nous voulons faire un modèle confédéral, ils nous accompagnent. Mais après, c'est nous qui tirons les conséquences.

Je crois que dans les décisions, ils ont suivi ce que leur a dit le jury international. C'est en tout cas ce qu'ils m'ont juré. Ils ont dit qu'ils avaient toujours suivi les décisions du jury international et qu'ils ne changeraient pas.

Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions ?

M. Genelot. - Oui.

M. Grevey. - Est-ce que quelqu'un veut reprendre la parole ?
Laëtitia Martinez, du Conseil régional

Mme Martinez. - Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que la perte d'ISITE a été un coup dur. Cela a été un coup dur avant tout pour la communauté d'enseignement supérieur et de recherche du territoire qui s'est investie sur des projets financés au sein des axes qui ont été identifiés. Cela a aussi été un coup dur pour les collectivités qui ont accompagné ce projet et qui sont toujours mobilisées pour soutenir aussi bien le volet recherche que les formations qui y étaient associées parce que c'est une vitrine de notre attractivité, mais pas uniquement. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Maintenant, il faut aussi se positionner vers l'avenir. À cet instant, la perte d'ISITE est actée et comme le disait le président il y a quelques minutes, on n'est plus dans les perspectives de l'appel à projets. On n'a donc plus de calendrier devant nous.

Il faut se positionner vers l'avenir parce que la qualité des travaux, la qualité de la recherche, des équipements qui sont présents sur ce territoire est toujours présente. D'ailleurs, la communauté scientifique, sur l'ensemble du territoire, n'a pas été remise en cause par le jury et les trois axes sur lesquels s'est appuyé le projet ISITE ont toujours tout leur intérêt.

Il faut donc maintenant que nous puissions maintenir les avancées qui ont été celles qui se sont produites. Il faut aussi que l'on continue à porter les projets qui font la force et l'attractivité de la région Bourgogne-Franche-Comté, les pôles thématiques, les écoles doctorales et je pense aux grands projets et aussi à ce qui entoure les Graduate Schools et à cet appel à projets SFRI qui est aussi porteur de potentiels sur le territoire.

Du point de vue de la Région Bourgogne-Franche-Comté, il est bien évident que nous continuerons à apporter notre soutien aux équipes qui sont impliquées dans l'ensemble de ces projets structurants. Malgré le contexte, nous ne diminuerons pas notre accompagnement financier en direction de ces projets et nous garderons un œil attentif parce que la structuration à l'échelle de la Bourgogne-Franche-comté, la structuration d'UBFC fait bien sûr partie des priorités que nous avons portées.

Nous sommes en train d'affiner notre projet de mandat à ce stade, les échéances électorales s'étant produites il y a deux mois, et cela reste bien sûr un élément extrêmement important.

Ce que j'ai entendu dans les propos du président il y a quelques minutes, c'est plusieurs choses. C'est d'une part la volonté d'un travail apaisé, une volonté de co-construction qui m'a paru extrêmement importante.

D'autre part et là, c'est peut-être plus anecdotique, mais la volonté de s'emparer de groupes de travail et de pouvoir vraiment essayer d'embarquer chaque partie de cette communauté pour travailler la suite me semble aussi un élément extrêmement encourageant.

Je retiens aussi le potentiel sur l'innovation sur le territoire qui a d'ailleurs été souligné par le jury international et plus particulièrement sur le transfert de technologies qui, il me semble, doit aussi faire partie des axes à soutenir très fortement. En tout cas, la Région y attache une grande importance.

Je crois que nous avons aussi besoin d'être fiers de notre territoire, fiers de ce que nous sommes, de la recherche présente sur le territoire. Lorsqu'on est élu, on sait que si on n'est pas fier pour soi-même, personne ne le sera vraiment à notre place. Cette dimension est importante.

Enfin, je voudrais revenir sur un dernier point qui a été évoqué. Certains d'entre vous ne me connaissent pas. Je suis nouvelle vice-présidente. J'ai siégé au sein de ce CA en tant que représentante de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Je dis cela parce que je suis élue de ces sites territoriaux, je les connais et je connais l'importance de ces sites territoriaux, pour la démocratisation de l'enseignement supérieur, pour permettre à chacun et à chacune de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur.

Quand vous disiez, président, que sur cette région nous avons moins de jeunes qui accédaient à l'enseignement supérieur que dans d'autres régions, je pense que cela doit appeler toute notre préoccupation collective, y compris politique.

Mais la force de ces antennes territoriales, ce n'est pas uniquement la démocratisation de l'enseignement supérieur. C'en est une, mais il s'y passe aussi l'excellence de la recherche. Je pense qu'il est important de le souligner. L'excellence de la recherche est partout et je crois que la structuration à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté doit nous permettre de passer des paliers supplémentaires et de continuer à valoriser les talents qui sont présents sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

M. Grevey.- Merci.
Madame Vantard.

Mme Vantard.- J'ai une question simple. Actuellement, le PIA4 a été lancé. Vous évoquez Lyon et Toulouse. Lyon a déposé un projet dans la première vague. Toulouse devrait proposer un projet dans le cadre de la deuxième vague.

Est-ce que vous auriez la possibilité de déposer un projet dans le cadre du PIA4 ?

M. Grevey.- C'est déjà fait.

Mme Vantard.- Je vous prie de m'excuser pour ma méconnaissance.

M. Grevey.- Il n'y a pas de problème.

Nous avons déposé un projet sur l'axe « Territoire, Environnement, Aliments » qui était le seul axe qui n'avait pas de projets qui ressemblent à un LabEx. Nous avons donc proposé quelque chose de ce type, qui est connecté avec la Graduate School pour donner plus de sens à cet axe.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ? Denis Hameau.

M. Hameau.- Je voudrais tout d'abord rendre hommage au travail que vous avez fait depuis quelques mois en tant que président d'UBFC parce que vous avez tout de même récupéré une situation qui était un peu rock'n'roll. On a tout de même eu une période d'administration provisoire qui était encore plus rock'n'roll puisqu'elle n'a débauché sur rien. Vous avez donc dû, en 6 mois, finalement reprendre tout cela en essayant, en 6 mois, de répondre à la question du jury international.

Je voulais tout de même souligner ce point, parce qu'arriver à faire cela, répondre aux questions en 6 mois en ayant tout de même la compréhension du ministère par rapport à ce qui se passe, c'était tout de même une situation que j'estime compliquée. C'est un premier point.

Quand on n'a que 6 mois de travail compte tenu de l'antériorité - et je ne reviens pas sur l'histoire -, malgré la bonne volonté de tout le monde puisque cela a bougé tout le monde et des lignes ont bougé - je m'en félicite -, cela devient compliqué de répondre aux questions qui sont posées, notamment sur la gouvernance. Pour le reste, je n'y reviens pas. L'excellence de la recherche n'était quasiment pas le sujet. C'était vraiment le sujet de la gouvernance qui était posé.

Partant de ce principe, il y a des éléments qui ont été donnés lors de l'évaluation du Jury. Je pense qu'en effet, la bonne stratégie, c'est d'une part de partager le diagnostic avec tout le monde, ce qui a été fait, de voir quelle est la marche possible à franchir. En 6 mois, des marches ont été franchies, j'ai pu le constater dans les travaux que j'ai vus. C'est donc plutôt encourageant.

Il faut maintenant se projeter dans l'avenir en se demandant ce qu'il faut vraiment que l'on mette en commun pour montrer notre sérieux, pour vouloir avoir une aventure commune et que ce soit crédible. Ce sont là des choses qu'il faut regarder, à mon avis. Ensuite, ce sera ce qui fait les spécificités et peut-être que la ComUE expérimentale nous permet de le faire. Parce que malgré tout, nous avons une histoire, nous avons un esprit un peu particulier sur notre territoire selon où nous nous situons et cela, il faut le respecter. Cela prend un peu de temps de construire cette histoire commune.

Je me dis que nous avons l'opportunité, peut-être avant de candidater à autre chose, de bien balayer devant notre porte, de le faire correctement avec l'ensemble des acteurs et nous donner cette chance d'aller chercher un modèle, sachant que ce n'est pas parce qu'ils n'en ont pas vu dans le monde que cela ne pourra pas marcher. Il faut donc aussi peut-être maintenir le cap parce qu'il nous correspond et, de l'autre côté, démontrer que nous avançons sur des sujets qui démontrent de manière crédible que nous avons vraiment un esprit d'équipe et que nous travaillons en équipes. Je pense que c'est ce qui est important.

Après, on perd évidemment beaucoup d'argent, ce qui est tout de même un peu gênant. Dans les 2 ou 3 ans qui viennent, comme on vous l'a dit, les collectivités seront là. Nous accompagnerons autant que nous le pourrons, mais il va aussi falloir aller rechercher des ressources un peu ailleurs et donc être performant.

M. Grevey.- Merci pour ces messages que je trouve très positifs.
Est-ce que d'autres personnes veulent intervenir ? Madame Vignot.

Mme Vignot.- Puisque la parole est aux collectivités, je vais prendre la parole.

Je suis un peu entre deux chaises parce que pour avoir vécu dans le monde universitaire et de la recherche, je reste tout de même sur le fait que nous sommes sur un B- et que, du coup, un travail est à faire et, en plus de cela, je voudrais tout de même qu'on se pose la question de savoir si on est capable de travailler en collectif, ce que veut dire travailler en collectif. Et là, lorsqu'on parle de gouvernance, c'est bien d'un collectif dont il est question.

Pour l'instant, on a achoppé là-dessus. Du coup, pour l'instant, on ne va pas retravailler les statuts en conseil d'administration, mais cela viendra, sachant que les statuts vont être au cœur de la discussion. Il faudra que l'on s'interroge. Je veux bien entendre parler de ComUE expérimentale, mais j'espère qu'on ne va pas faire ce qu'on fait en France, c'est-à-dire réinstaller des strates et des strates les unes par-dessus les autres. Parce que je ne sais pas combien de temps vous passez en réunion les uns et les autres, mais nous y passons tous beaucoup de temps. Et en réalité, on voit que cela fait avancer moyennement.

Je tiens donc à attirer l'attention sur le fait que les collectivités, sachant que je parle pour celles que je représente, sont évidemment toujours attentives à la vitalité et au bon dynamisme des équipes de recherche et des formations de l'université et l'ensemble de la recherche et la formation. C'est vous qui, de toute façon, déciderez parce que je pars du principe que ce ne sont pas les collectivités qui décideront. C'est bien vous parce que cela vous concerne et vous êtes un moteur essentiel des territoires, mais vous êtes aussi un moteur essentiel de la recherche de façon plus générale pour la connaissance et le savoir. C'est ce qui est important.

Je n'appelle pas cela « des tuyaux ». J'appelle cela une organisation pour être efficace.

Malgré tout – et je suis déjà intervenue plusieurs fois –, j'attendais quelque chose de beaucoup plus critique sur la situation dans laquelle nous sommes. Quand je dis « critique », c'est en capacité de rebondir assez rapidement sur quelque chose d'assez efficace et d'opérationnel très rapidement. Sinon, si on dit qu'on va y arriver un jour, je l'espère bien mais cela ne donne pas de cap.

J'attends donc quelque chose de beaucoup plus structuré. C'est d'ailleurs ce qu'on impose aux collectivités. Aujourd'hui, on dit qu'on n'a plus le temps d'attendre et qu'il faut agir. Dans la recherche, je pense que pour la dynamique d'une région comme la Bourgogne-Franche-Comté, nous avons besoin de quelque chose d'extrêmement dynamique.

Je tenais à le dire parce que je ne suis pas satisfaite de ce que j'entends dans ce conseil d'administration. Je ne suis pas satisfaite d'entendre qu'on puisse se contenter de structure où on aurait des comités de membres. La question des statuts me pose énormément de problèmes ; je vous l'avais déjà dit. J'ai besoin d'un système de représentation beaucoup plus démocratique, qui fasse entendre comment nous voulons travailler ensemble, comment nous voulons faire le collectif.

Pour l'instant, j'entends quelque chose qui n'est pas une ligne. J'espère que cela va se faire et je suivrai parce que les collectivités sont là pour faciliter les choses, mais pour autant, je n'entends rien dans ce conseil d'administration et cela me chagrine. J'ai l'habitude d'avoir des assemblées beaucoup plus remuantes. Quitte à faire, on se dit les choses et ici, j'ai l'impression qu'on ne se dit pas les choses. Cela se dit peut-être ailleurs, mais je pense que cela doit se dire en conseil d'administration.

Je vais devoir partir, non pas parce que je suis fâchée, mais parce que je dois aller à d'autres réunions. Mais je pense vraiment que nous avons besoin de travailler autrement. Nous avons besoin d'énergie, de savoir travailler ensemble, de le faire, de le dire. Mais là, il y a quelque chose qui est du ressort d'une chambre d'enregistrement qui ne me convient pas. Pour moi, un conseil d'administration, c'est là où on fait un projet collectif et je ne l'entends pas ici. Je vous le dis de cette façon : je ne l'entends pas ici.

Vous voudrez bien m'excuser d'avoir été un peu virulente. Je ne suis pas aussi optimiste que mes voisins et collègues des collectivités. Je pars du principe que nous sommes dans un monde qui doit savoir travailler ensemble. On a démontré qu'on ne savait pas le faire. Il faut bien se dire que des guerres de territoire se sont aussi exprimées dans ce collectif-là.

J'espère qu'on va régler ce problème de territoire et qu'on restera ancré dans les territoires en sachant accepter qu'on ne doit pas envisager seulement les choses de façon verticale.

Une ComUE expérimentale, au bout d'un moment, je ne sais même plus ce que cela peut vouloir dire. Je veux bien croire que nous devons inventer des choses nouvelles, mais si nous sommes à contre-courant et que nous continuons à perdre autant d'argent, je pense que nous allons tous nous mettre en danger et en vulnérabilité. En tout cas, je ne pense pas que ce soit un facteur d'attractivité pour les chercheurs et pour les étudiants.

J'espère qu'on va pouvoir continuer à travailler ensemble. Je serai toujours là pour venir avec vous, pour travailler, pour mettre des moyens.

Je vous signale simplement qu'à la dernière réunion des présidents d'université où je suis allée, la Ministre est venue nous voir pour expliquer qu'elle attendait qu'à un moment ou à un autre - je pense que ce sera après les présidentielles - nous mettions en place des contrats d'objectifs et de moyens entre l'Etat, les universités et les collectivités. À un moment donné, il faudra qu'on se dise les choses et qu'on arrête de voir si on a les banques à côté ou pas. Si nous ne sommes pas capables de travailler des projets qui vont chercher l'argent là où il est, nous n'y arriverons pas.

Et il faut se le dire, après la crise que l'on vient de traverser, les collectivités n'ont plus les moyens qu'on pouvait imaginer.

Souvent, on est plus solidaire et plus fort au moment de l'urgence. Eh bien l'urgence est là, je le dis et j'espère que mon propos ne vous fâchera pas, mais c'est parce que j'ai envie que notre territoire fasse émerger l'excellence, la force, l'énergie, la dynamique, l'intelligence du collectif dans lequel nous sommes. Mais l'intelligence collective, je crois qu'il ne faut pas trop se gargariser, elle n'a pas montré sa plus grande excellence sur ce territoire.

Je vous remercie.

M. Grevey.- Merci pour cette intervention.

Il est important que nous partagions l'évaluation, que nous nous donnions le temps de discuter avec les différentes parties prenantes avant de présenter un projet. Sinon, on est sur de la précipitation et là, pour le coup, on est bien vertical.

On préfère donc travailler tranquillement, sachant que cela va nous permettre d'avancer plus vite par la suite. Mais j'entends bien ce que vous dites, soyez-en certaine.

Y a-t-il une autre intervention ?

M. Genelot.- Je suis tout de même assez surpris de ce que nous venons d'entendre puisqu'on a commencé notre point sur cette évaluation en disant que nous avons été réactifs et que nous avons pu construire un projet qui convenait aux établissements membres. Là, du coup, on est en train de remettre en cause ce postulat.

À part s'il y a des éléments dont je n'ai pas connaissance, je trouve que c'est le contraire, en tout cas au vu de ce qu'on nous présente. Effectivement, le modèle de gouvernance ne correspond pas aux critères, mais il semblait au moins être en cohérence et convenir à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sur le territoire.

Du coup, je me questionne un peu sur ces différents échanges et sur, au final, le réel contenu et le réel état de ce projet d'UBFC.

M. Grevey.- Je pense que vous savez tout. Après, j'entends l'impatience de Madame Vignot.

Mme Vignot.- Je dis simplement que si on avait été dans la réactivité dans laquelle on dit être... on l'a été face à l'urgence, face aux injonctions, parce qu'à un moment donné, on nous a dit qu'on allait tout perdre. On s'est réuni avec des urgences et il y a eu des recompositions. Il y a eu des relectures, des réécritures, mais c'est face à l'urgence.

Je pense que vous n'étiez pas là. Quand je suis arrivée sur ce mandat, je me rappelle avoir dit que nous avions, à l'époque, un an et qu'il ne faudrait pas attendre un an. En plus de cela, on a été rabaissé de 6 mois sur les prévisions qui avaient été faites pour répondre au jury.

À cette époque, je disais déjà – et je ne dis pas que j'avais raison – que la réactivité était très relative. Après, chacun peut voir ce qu'il veut.

Je ne suis pas en train de tout jeter. Je dis simplement que dans ce que j'entends, j'entends qu'on envisage le long terme et le long terme, il faut qu'on se pose la question de ce que cela peut vouloir dire. C'est ce que je suis en train de dire.

Je ne suis pas sur la question de la problématique de la transparence. Je dis simplement qu'en conseil d'administration, il me semble qu'il est nécessaire d'avoir plus de discussions que ce que nous avons ici. Je pense qu'un conseil d'administration qui se transforme en chambre d'enregistrement n'est pas sain.

Je vous remercie.

(Départ de Mme Vignot)

M. Grevey.- Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? *(Néant)*

Je vous propose d'en rester là sur ce point. Nous reviendrons vers vous, je pense que ce sera lors du prochain conseil d'administration, pour vous présenter le fruit des réflexions qui émaneront des équipes de recherche et des formations.

Le conseil d'administration extraordinaire pourrait avoir lieu le 28 octobre à 14 h 30, vous pouvez le noter. C'est encore du conditionnel, mais on essaiera. On y parlera des statuts.

Je vous propose de passer au rapport suivant, avec Pascal Neige.

8. Rentrée universitaire des doctorants 2021

M. Neige.- Merci Monsieur le Président. J'avais compris que c'était Philippe Lutz qui devait présenter, mais je peux essayer de présenter quelque chose en son absence.

Vous aurez compris que je n'ai pas beaucoup d'éléments autres que ce qui est indiqué dans le rapport que vous avez reçu, vous voudrez bien m'en excuser.

Philippe a fait une présentation en conseil académique. D'après mes souvenirs, il n'y a pas beaucoup de modifications par rapport aux années précédentes.

Il y a modification sur les dates d'inscription, que je vais essayer de retrouver. Sinon, nous devons être sur un fonctionnement assez proche de ce qui se passait les années précédentes.

M. Bouchet.- Serait-il possible de projeter le document ?

M. Grevey.- Je ne l'ai pas sur mon ordinateur.

(Mme Langlade projette le rapport depuis son ordinateur)

M. Neige.- Philippe a expliqué qu'un des points qui changeait, c'était la dématérialisation pour l'inscription. On doit passer en tout dématérialisé et il me semble que nous allons être capables de le faire. J'avais effectivement omis ce point qui est tout de même important. C'est ADUM qui va servir d'interface.

Les étapes vous sont décrites. On a toujours ce système de reversement des droits d'inscription à UBFC en totalité depuis les établissements membres, sachant que ce sont les établissements membre qui peuvent percevoir les droits. Ils reversent ensuite à UBFC qui fait sa politique en matière d'école doctorale.

M. Bouchet.- Comme j'ai participé à la rédaction de ce document, je peux vous en dire un peu plus que Pascal ici présent.

Le gros changement, c'est effectivement la dématérialisation qui est tout de même un énorme changement en termes de fonctionnement. Beaucoup de temps a été pris pour essayer de verrouiller tous les problèmes qui pouvaient survenir au moment de la chaîne administrative qui est assez complexe. Cela passe par un secrétariat d'ED qui remonte ensuite à un gestionnaire d'ED et ensuite à un directeur d'ED, puis à la ComUE et cela remonte enfin au président de cette ComUE pour ensuite redescendre.

Il a donc fallu voir tous les cas critiques, les cas à problème potentiel. On ne les a d'ailleurs peut-être pas tous vus. Il y aura peut-être quelques modifications à faire, mais les services, notamment avec Pauline Berger, ont énormément travaillé pour offrir quelque chose qui soit le plus efficace et performant possible.

Le seul bémol qu'il reste – et cela fait un peu écho à la discussion précédente –, c'est que nous avons encore un problème avec l'harmonisation de nos services entre les établissements dans cette chaîne-là. Je vous donne un exemple tout bête entre UFC et uB. Nous n'avons pas la même possibilité de s'inscrire, c'est-à-dire par carte ou par paiement internet. À l'uB, à partir du 30 octobre, on ne peut plus payer que par chèque et en se déplaçant. Or, la mobilité, vu la crise et autres, pose tout de même un gros problème. Alors que l'UFC a la possibilité de le faire de manière beaucoup plus tardive. Ce sont des règles d'établissement qui datent, qui ont été reproduites. Nous n'avons pas encore réussi à trouver une harmonisation qui simplifie le paiement tout bête de cette inscription universitaire. Il y a donc encore du travail.

J'ai vu que c'était mentionné dans l'harmonisation. Ce sera l'harmonisation des logiciels, l'harmonisation des procédures pour aller encore plus loin, pour faciliter tout simplement l'inscription et le suivi des docteurs.

Je pense que nous avons passé une belle étape pour la suite. Cela va améliorer la réactivité à tous les niveaux, mais il y a encore du chemin pour que nous soyons encore plus performants dans cette organisation.

M. Grevey.- Merci Patrick.

Vous avez le document qui défile pour information.

Mme Martinez.- J'avais en tête qu'il y avait un événement de rentrée ou des événements de rentrée à la rentrée des écoles doctorales. Il n'y a pas la date dans le rapport.

Est-il possible d'avoir des informations ?

M. Grevey.- La rentrée des masters et des Graduate Schools sera le 9 ou le 10 novembre. La rentrée des écoles doctorales doit être le 16 novembre.

Pour les masters, c'est une demi-journée et ce sera sur deux sites, un à Besançon et un à Dijon.

Voilà pour ce point. Je vous propose de passer au point 10.

10. Appel à Manifestation d'Intérêt de la plateforme nationale de la Recherche sur la fin de vie

Je voudrais vous donner quelques éléments en amont de ce que va dire Pascal.

Vous avez entendu parler du plan que le gouvernement a annoncé pour les personnes âgées. Je le dis de cette façon, mais je ne sais pas si c'est comme cela qu'ils l'ont appelé. C'est Olivier Véran qui a fait des déclarations en indiquant qu'il allait y avoir un effort de fait au niveau de la recherche et que la plateforme nationale de fin de vie, que nous pilotons, serait mise à contribution. C'est quelque chose qui est important.

Le deuxième point, c'est que j'ai discuté avec la directrice de l'INSHS, institut des sciences humaines et sociales du CNRS. Ce dernier étudie la possibilité de mettre un poste sur cette plateforme. Ce n'est pas encore fait, mais il se passe des choses complémentaires.

M. Neige. - Merci Monsieur le Président.

Le rapport concerne effectivement l'appel à manifestation d'intérêt pour 2021 de cette plateforme. Comme l'a rappelé Dominique, il se trouve que c'est UBFC qui porte la plateforme. Dans le cadre de ses missions, la plateforme souhaite organiser un appel à manifestation d'intérêt - ce qui est assez classique maintenant - à destination de la communauté nationale pour que les équipes se positionnent sur des projets de recherche à venir.

Elle va lancer cet appel à manifestation d'intérêt et vous avez, dans le rapport, la description de cet AMI, avec son périmètre, avec les critères qui permettront d'analyser les dossiers qui reviendront, le calendrier, les modalités d'allocation des financements.

Je précise que cette plateforme dispose d'un budget qui lui permet de lancer cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Elle veut mettre un budget à hauteur de 100 000 € pour cela.

Il s'agit ici d'une opération qui sera à destination de l'ensemble de la communauté nationale puisque nous portons cette plateforme pour le national.

Le CA doit se prononcer formellement sur le montant de l'enveloppe allouée dans le cadre de cet AMI.

Dans le document, vous avez également le texte complet de cet appel à manifestation d'intérêt, qui fait 9 pages et qui est en bout de document.

M. Bouchet. - Cette plateforme est-elle hébergée à la MSHE ?

M. Neige. - Elle est formellement rattachée à UBFC, mais je ne sais pas où elle est logée.

M. Grevey. - Elle est à la MSHE.

Est-ce que vous avez besoin d'informations complémentaires ? (*Néant*).

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le montant de l'enveloppe allouée dans le cadre de l'AMI « Fin de vie » 2021, proposé par la Plateforme Nationale pour la Recherche sur la fin de vie.

Le budget total de l'AMI est de 100 000 €.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

9. Résultats de la campagne ICE 2021

Il nous reste un dernier point qui était l'avant-dernier, sur le dispositif ICE, pour : Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs qui est un dispositif financé par le Conseil régional.

M. Neige.- Je vais là encore paraphraser un peu le document, je vous prie de m'en excuser.

C'est en effet un dispositif financé par le Conseil régional, qui a désormais plusieurs années. C'est un dispositif qui permet à des collègues de niveau doctorat ou postdoc d'entreprendre des travaux et d'en orienter tout ou partie vers l'entrepreneuriat.

Traditionnellement, il y a une campagne de recrutements pour ces jeunes collègues. Ce qui vous est proposé, c'est la méthodologie et le résultat des travaux des écoles doctorales qui ont permis de sélectionner un certain nombre de jeunes collègues pour faire ces thèses. Ce sont principalement des doctorants ainsi qu'un postdoc cette année, ce qui vous est indiqué en fin d'annexe 1.

Vous aurez tous compris que je n'étais pas dans le processus de sélection. Je vais donc avoir du mal à aller plus loin dans l'analyse des critères qui ont permis d'arriver à ce résultat. En tout cas, vous avez la proposition qui est présentée dans ce document.

M. Grevey.- Avez-vous des demandes complémentaires ?

M. Genelot.- J'aimerais savoir comment se faisait la communication autour de ce dispositif. Je ne connaissais pas du tout. Est-ce relié à certains masters en particulier et on oriente les étudiants vers cette solution ? J'aimerais savoir comment c'est articulé.

M. Grevey.- Je ne saurais pas trop dire. Je pense que c'est un appel à projets.

M. Bouchet.- Non. Ce sont les écoles doctorales, le collège doctoral, qui lancent le dispositif quand on a le calendrier qui fait le relais auprès des laboratoires qui, eux-mêmes, dans leurs projets, identifient potentiellement des candidatures qui répondent bien aux critères de transfert. On est quasiment sur du transfert de technologie, avec potentialité de création d'entreprise ou autres sur le territoire plutôt Bourgogne-Franche-Comté. C'est en tout cas la ligne de conduite que j'avais précédemment en y participant.

Il y a tout un dispositif et c'est vrai que souvent, ce sont les directeurs de thèse potentiels qui préfigurent ce type de projet spécifique dans la même phase que les contrats ministériels ou les contrats autres.

En fait, les laboratoires et les directeurs de thèse ont la main pour orienter des candidatures sur certains types de projets. Cela passe par le collège doctoral en termes de calendrier et cela remonte ensuite aux écoles doctorales, puis il y a autonomie des directeurs de thèse et de laboratoire pour candidater à ce dispositif.

Mme Guey.- Je peux apporter un complément.

On travaille vraiment main dans la main, avec les collègues doctoraux, sur cet appel à projets et Philippe Lutz en particulier. Il y a vraiment deux phases, comme cela vous a été présenté.

Il y a une première phase de sélection des projets qui pourraient avoir un potentiel en termes de transfert de technologie. Vous l'avez compris, c'est le règlement d'intervention. Il est sur nos crédits « transfert de technologie », il n'est pas sur les crédits recherche. Il y a donc une première phase où, en accord avec le collège doctoral, on sélectionne un certain nombre de thèses qui ont un potentiel sur la création d'entreprise, mais pas uniquement.

ICE, c'est aussi les formations pour les doctorants, des formations complémentaires au management, à la création de start-up ou aller travailler dans l'entreprise, donc une carrière qui serait plus vers les entreprises que vers la recherche académique, les postes de maître de conférences, etc.

Ensuite, il y a une sélection des candidats car, sur ces thèses, il faut une appétence pour le candidat et que le candidat ait aussi envie de suivre ce type de parcours professionnel et qu'il soit d'accord pour s'engager dans une formation qui ne soit pas que recherche.

Cela se fait donc en deux temps. Dans le comité de sélection final des candidats, il y a des auditions, il y a des entreprises qui participent et BPI participent également.

On essaie d'appairer les thèses avec les candidats. La porte est ouverte à toutes les disciplines, c'est tout type de projet, toutes thématiques. Il n'y a pas que les sciences dures qui peuvent créer des entreprises. On a de très beaux projets qui peuvent provenir des SHS, par exemple, pour des créations d'entreprises ou pour aller vers les entreprises.

M. Grevey.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme Martinez.- Le Conseil régional délibère demain sur l'attribution du montant de cet accompagnement, en commission permanente.

M. Grevey.- Merci.

M. Deffontaines.- Je voudrais revenir un peu en arrière, sur un autre sujet. Mais on peut clôturer ce point auparavant.

M. Grevey.- On va clôturer et on y reviendra après.

M. Besnard.- On parlait d'attractivité tout à l'heure et il y a une petite Success Story associée à cette histoire. Il y a un des doctorants, dans la liste, qui est un ingénieur Arts et Métiers d'Aix qui est venu faire un parcours troisième année en échange académique à l'ENSMM et qui continue finalement en thèse en Bourgogne-Franche-Comté.

On a donc une petite histoire de partenariat entre les membres de la ComUE et une attractivité de la Région.

M. Grevey.- Merci Aurélien. Cela fait du bien de l'entendre.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce point-là ? (*Néant*).

C'était une information.

On peut revenir en arrière, Monsieur Deffontaines.

M. Deffontaines.- J'aimerais avoir une précision sur le conseil d'administration extraordinaire que vous nous avez annoncé tout à l'heure. Est-ce le conseil d'administration où nous aurons une discussion et l'adoption des statuts ?

M. Grevey.- Oui.

M. Deffontaines.- Vous nous confirmez le fait que les statuts seront adoptés en conseil d'administration et éventuellement dans les conseils d'administration des établissements membres, mais pas particulièrement par la communauté universitaire ?

M. Grevey.- Oui.

M. Deffontaines.- Ou discuté avec la communauté universitaire ?

M. Grevey.- Non.

M. Deffontaines.- Ne peut-on pas se dire que maintenant que nous ne sommes plus tenus par l'échéance de l'avis ISITE, on pourrait se donner un peu plus de temps pour en discuter, pour le faire discuter par des personnes qui y verront toute une partie de leur travail, notamment la question de la recherche ? La plupart de nos collègues enseignants-chercheurs sont concernés par ces statuts.

Je rejoins le propos de Madame Vignot tout à l'heure. Je pense que c'étaient des remarques et une discussion qu'on avait eues lors de la discussion des statuts, en juin dernier, c'est la question de savoir si le conseil d'administration n'est qu'une chambre d'enregistrement d'un avis du conseil des membres. C'est toute la question.

Et ce « on » dont on parle depuis le début en disant qu'on a envie d'avancer, qu'on a envie de continuer, est un point qui me semble important, c'est cette question de la communauté universitaire et de la façon dont elle est représentée. De fait, je rejoins les peurs évoquées tout à l'heure. Si on ajoute des échelons, si on regroupe des établissements, même si on ne fusionne pas, on éloigne en partie les centres décisionnaires du travail de terrain, d'une certaine manière. On limite aussi le nombre de décideurs dans les conseils d'administration. Il y a eu des inquiétudes démocratiques de ce point de vue et l'inquiétude qu'une partie de la communauté universitaire partage, à mon avis, sur le fait qu'échappent aux personnes de terrain les prises de décision sur la recherche, sur l'orientation.

Je regrettais de ne pas avoir pris la parole tout à l'heure pour soutenir le propos de Madame Vignot.

M. Grevey.- Je vous remercie.

Concernant les statuts, il y a un processus qui est très clair pour leur évolution et nous le suivons. Je pense que les statuts ne doivent pas être mélangés avec le projet et c'est le projet qu'il faut discuter. Quand je dis « projet », c'est le projet de développement du site. Et je maintiens que les statuts ne sont qu'une tuyauterie, quelque part, qu'on ne révolutionnera pas la planète avec nos statuts. En revanche, on confie plus de compétences, les coordinations se passent entre les établissements, etc., et je trouve que ces statuts sont vertueux en ce sens.

Après, c'est le projet qui doit être discuté et effectivement, cela se discute dans les laboratoires, au niveau des formations, etc.

M. Bouchet.- Comme c'est une décision importante, est-ce qu'il serait possible d'avoir de manière un peu plus antérieure ces documents avant cette date afin que nous puissions les diffuser assez largement et qu'ils puissent susciter le débat dans les établissements ?

Il est vrai que si ce n'est que 7 jours ou 10 jours avant cette date, ce sera compliqué. Je pense que c'était aussi cela le sens de la question, qu'ils puissent être diffusés largement afin qu'ils puissent faire l'objet de réponses de la part de tous les personnels, étudiants et autres membres des établissements.

Je pense que les statuts sont prêts, mais le projet n'est peut-être pas encore tout à fait formalisé, donc déjà à ce niveau-là.

M. Grevey.- Oui, on peut. Tout à fait.

M. Hameau.- Je pense que la situation nouvelle à laquelle nous avons à répondre ne doit pas nous amener à refaire le match. Le match est fini, il est terminé. On a perdu ISITE et maintenant, la question est celle d'un nouveau match. Pour ce nouveau match, le vrai sujet, c'est qu'on a trouvé un point d'équilibre entre les établissements et UBFC. Ce point d'équilibre est une étape. Si elle convient à tout le monde et qu'elle permet à la fois une intégration et une coordination, à mon avis il faut avancer. Ce qui nous permettra de démontrer que nous avons franchi une étape pour de vrai, au moins celle des statuts.

Ces statuts pourront être rediscutés à un moment ou à un autre si la communauté le souhaite.

Ne confondons pas les statuts avec le projet. Ce qui va compter, c'est la capacité à être ensemble, à être en équipe. C'est pour cela que je prenais l'image du match, c'est parce qu'il va falloir faire le match ensemble pour peut-être aller chercher un futur label ou je ne sais quoi.

M. Grevey.- Merci.

M. Tatibouët.- Je ne partage pas du tout cet avis. Je partage l'avis de Madame Vignot.

Pour être là depuis l'origine, j'ai bien vu combien les statuts étaient importants. Le point d'équilibre entre les établissements marche lorsque tout le monde est d'accord. Le jour où les gens ne sont plus d'accord, on va à la catastrophe et on a vécu deux administrations provisoires et un président, avant, qui a dû démissionner.

Je pense que nous ne serons pas convaincants dans des appels à projets si nous ne sommes pas capables de démontrer que nous avons une gouvernance ou quelqu'un pour la *leadership*.

On a le droit de ne pas candidater sur des appels à projets. C'est-à-dire que je pense qu'une majorité de personnes est d'accord pour que les établissements restent indépendants et d'en rester au modèle confédéral proposé ici.

Mais on ne convaincra pas un jury international ou autres du fait qu'on est capable de coopérer ensemble sur du long terme. À tous moments, il suffit que des dissensions apparaissent, sachant que nous ne sommes que des humains.

Pour l'instant, tout le monde travaille ensemble, mais le jour où il y aura une dissension, les statuts ne permettront pas d'en sortir.

M. Hameau.- Les statuts, ce n'est pas la vie. Les statuts, c'est écrire des choses. Après, il y a la vie.

M. Tatibouët.- Supprimons la Constitution française ! Arrêtez de dire cela !

M. Hameau.- Dans la Constitution, entre le Sénat et l'Assemblée nationale, il y a la navette parlementaire. On n'a qu'à faire une commission mixte paritaire entre les établissements et UBFC et lorsqu'il y a un problème, on le met sur la table et on le traite. C'est de la régulation et cela permet de tirer vers le haut.

M. Tatibouët.- Je suis d'accord avec cela.

M. Hameau.- Les statuts, c'est l'occasion d'en discuter et d'aller plus loin. Ce n'est pas de dire que c'était bien avant ou que ce n'était pas bien avant, que c'est noir ou que c'est blanc. Ce n'est pas le sujet.

Le sujet, c'est que nous avons échoué. Donc comment, en tenant compte de cette leçon, on va plus loin, mais dans un bon équilibre ? Vous n'obligerez pas les gens à coopérer s'ils n'en ont pas envie. Il faut donc trouver ce point d'équilibre qui est une première étape et aller vers une deuxième étape.

M. Tatibouët.- On est d'accord.

M. Hameau.- C'est de la politique. Sinon, vous n'avancez pas. Les choses ne se décrètent pas. On fait les choses avec les gens. C'est comme cela que je fais de la politique.

M. Tatibouët.- Je n'ai jamais dit que les choses devaient se décréter, mais est-ce que l'on peut discuter ou pas ?

M. Hameau.- Oui. Je vous donne mon point de vue, c'est tout.
Je vous ai fait une proposition concrète de régulation.

M. Tatibouët.- Je ne suis pas d'accord, c'est tout.

M. Hameau.- Ce qui m'intéresse, c'est qu'on sorte par le haut et, à mon avis, ce n'est pas les statuts qui nous aideront.

M. Tatibouët.- On nous a dit qu'on allait candidater à d'autres projets. Est-ce qu'on est convaincant ou pas ? C'est la question.

Est-ce que l'on peut travailler autrement, c'est-à-dire rester dans ce modèle confédéral et que chaque établissement coopère uniquement dans ce modèle confédéral et que cela nous suffise ? Si cela nous permet de gagner des appels à projets, c'est très bien. Mais il faut savoir ce que l'on veut.

M. Hameau.- Oui, bien sûr.

M. Grevey.- Il me semble qu'il faut que l'on réussisse à fonctionner dans un modèle qui soit un consensus entre les établissements parce que jusque-là, cela n'a jamais vraiment bien fonctionné. Il faut bien le reconnaître. Il faut donc que nous ayons un point d'étape, un point d'apaisement pour que tout le système fonctionne et que nous puissions nous reposer la question de savoir s'il faut aller plus loin, s'il faut que tout le monde rentre chez soi et qu'on arrête de travailler ensemble, ce qui serait à mon avis suicidaire.

Il me semble qu'il faut avancer tranquillement parce qu'il y a eu des choses qui se sont passées précédemment, qui ont fait que cela n'a pas fonctionné. Il faut donc que l'on réussisse à le faire fonctionner.

Après, je pense qu'avec les nouveaux statuts - mais nous en discuterons -, nous avons bien séparé les compétences. Le fait de séparer les compétences devrait permettre de fonctionner.

J'ai une idée de ce qu'il faudrait faire, mais ce n'est que mon idée et je la garde pour moi.

Intervenant.- C'est dommage !

M. Grevey.- Je pense qu'il faut que nous ayons une étape d'apaisement et de fonctionnement avant d'aller plus loin.

Les nouveaux statuts ne s'appliqueront pas tout de suite parce qu'à partir du moment où nous les aurons votés, il faudra encore 8 à 9 mois avant qu'ils rentrent en vigueur. Il faut donc que l'on travaille avant.

M. Genelot.- J'ai une petite question. De ce que je vois des échanges, sur les statuts, il y a des points qui font encore débat et j'aimerais savoir dans quelle mesure le travail va être envisagé pour la suite.

Est-ce que, dans ce conseil extraordinaire, s'il s'avère qu'il y a des débats très importants, le vote sera reporté ? Comment va-t-on fonctionner vis-à-vis de ce système de travail ? Parce qu'il est vrai qu'il ne faudrait pas qu'on se retrouve à un conseil d'administration extraordinaire un peu frustrant où, au final, on n'a pas forcément eu le temps de mettre toutes les choses à plat.

J'aimerais savoir comment les choses vont être amenées à ce sujet.

M. Grevey.- Je pense qu'on va transmettre les projets de statuts le plus rapidement possible afin que tout le monde ait le temps de les regarder et nous discuterons pendant ce conseil d'administration.

Si on ne vote pas pendant ce conseil d'administration, on ne vote pas, ce n'est pas très grave. Même si on peut considérer que c'est grave parce qu'on ne va pas assez vite, je l'entends aussi, mais à un moment, il faut que tout le monde puisse s'exprimer. Il faut entendre les choses et essayer de mettre en œuvre un système qui soit capable de fonctionner.

Si on met en place un système qui ne peut pas fonctionner, on risque d'aller vers une explosion et l'explosion est délétère. Et nous avons déjà explosé une fois, nous ne pouvons pas exploser une deuxième fois, du moins il me semble.

Est-ce que cela convient à tout le monde ? (*Approbaton générale*).

Est-ce qu'il y a d'autres points que vous souhaiteriez aborder ? (*Néant*).

Je vous remercie pour cette séance de travail et je vous souhaite une bonne continuation. À très bientôt, dans un mois à peu près. Je vous souhaite le meilleur en attendant.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 47).